

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la session spéciale du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499 rue
Principale, le 2 mai 2007 à 19h30.**

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire,
Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, Directrice Générale - Secrétaire-
Trésorière, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, Monsieur Herman Bolduc, souhaite la bienvenue aux
membres du conseil.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de
convocation.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2007-05-132

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric
Lapointe et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour
suivant :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ACRYLIQUE LE-BO INC. : AUTORISATION DE
DÉVERSEMENT DES EAUX DE PROCÉDÉES

5. AUTRES ITEMS :
 - CAMION 2003 – PEIGNE
 - BRIS : BOÎTE AUX LETTRES
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CLÔTURE DE LA SESSION

4. **ACRYLIQUE LE-BO INC. : AUTORISATION DE DÉVERSEMENT DES EAUX DE PROCÉDÉS**

2007-05-133

Considérant que l'industrie Acrylique Le-Bo inc. située au 417, rang 9, procède à l'agrandissement de son usine actuelle ;

Considérant que ladite industrie demande l'autorisation de déverser ses eaux usées de procédés dans le réseau d'égout sanitaire qui seront traités par la station d'épuration ;

Considérant les délais à observer par l'entreprise ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'industrie Acrylique Le-Bo Inc. à déverser ses eaux usées de procédés dans le réseau d'égout sanitaire qui seront traités par la station d'épuration en autant que l'industrie prend tous les moyens requis pour se conformer au règlement numéro 303 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts.

La présente résolution devra être vérifiée par les juristes de la municipalité.

5. **AUTRES ITEMS :**
 - **CAMION 2003 – PEIGNE**

Monsieur Denis Champagne, conseiller au siège numéro 5, informe les membres du conseil que le problème sur le camion 2003 # 1 pourrait dépendre de l'usure d'une pièce sur le peigne hydraulique. Ladite pièce sera commandée et un suivi sera fait.

- **BRIS : BOÎTE AUX LETTRES**

Les membres du conseil discutent de la politique actuelle des bris de boîte aux lettres. Une décision finale sera prise lors de la séance d'ajournement du 15 mai 2007.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

7. CLÔTURE DE LA SESSION

2007-05-134

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 19h25.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.